



La faute au maire et à sa majorité : St Mamert ira à Nîmes Métropole !

Le 21 mars dernier, lors de la réunion de la **commission départementale de coopération intercommunale** * (CDCI) le Préfet a indiqué qu'il signera le projet de schéma le 30 mars ; il sera dans la presse le lendemain. Il a précisé que c'était la dernière réunion de la CDCI avant cette décision.

Il a ajouté qu'il ne prendra pas en compte le dernier amendement « Clément » car le considérant, tout comme son prédécesseur, les services du ministère et le tribunal administratif, non conforme à la loi.

Ce sera donc Nîmes Métropole, sauf pour Moussac et Parignargues.

À l'occasion de la discussion sur l'amendement « Calini » (*voir au dos*), Le Préfet ayant expliqué que cet amendement lui posait un problème juridique s'il était adopté, rappelant que la communauté d'Alès avait souhaité avoir plus de temps également, mais que les délais sont impératifs,

lors du débat, il a été clairement dit que

**nous aurions été traités comme Moussac et Parignargues
SI SEULEMENT NOUS L'AVIONS DEMANDÉ !**

**C'est dire que, tout en soutenant le « rester ensemble »
Et comme nous l'avons réclamé de nombreuses fois en conseil,**

il fallait consulter la population et soutenir le choix de celle-ci.

Mais le maire et sa majorité s'y sont toujours refusé !

Merci au 15 responsables de la majorité, dont monsieur le maire,

pour leur gestion envers la population de Saint Mamert

et « bonjour » la Démocratie !

* Un délégué du GAC a assisté à la réunion de la CDCI

Le Groupement d'Action Citoyenne (GAC) est une association loi 1901
de réflexion et de défense communale.

**Permanence à la maison Dumont
tous les vendredi à 18 h 30.**



* Toutes les infos en ligne <http://saint-mamert-demain.blog4ever.com/>

**G
R
I
F
F
E**



Jean-Loup CALINI



Christine BASTIDON



Jean-Pierre CROCC



Brice CANONGE



Tract financé
par nos soins

Ne pas jeter sur la
voie publique, merci